

Image not found or type unknown



Pénalités retard construction neuve

Par **louplande**, le **24/09/2013** à **01:21**

Bonjour

Mon constructeur a déposé le bilan(franchisé)la maison mère à repris la construction et le retard sera environ 10 mois

Il me dise que la construction à augmente de 5% qu'ils deduiront des pénalités.

Est ce normal? sur quel montant est calculé 5%? et les pénalités? Vu qu' on a paye les fondations à l ancien constructeur

C'est un vrai casse tête on a pas trop d 'infos !!

Merci pour vos réponses